

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 12 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un et le douze du mois de mars, à neuf heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en visioconférence, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents :

- Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Christophe TESTAS, André FABRE, Pierre CALMELS, Bernard MIRAMOND, Gérard PORTES, Jean-Michel BOUAT.
Mmes Éva GERAUD, Florence BELOU, Françoise BARDOU, Martine KAZIMIERCZAK, Marie MILESİ.

- Membres de droit :

M. Frédéric ROUSSEL, directeur de cabinet de la Préfète du Tarn.

- Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD, directeur départemental, CNE Jean-Jacques DARGET, SCH Damien GAREL, ADJ Yannick FERRIER, Christophe MOREL, membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.

Participent à la séance :

COL Eric VIAL, directeur départemental adjoint,
LCL Philippe CNOQUART, chef du pôle pilotage et stratégie,
LCL Eric VINCENT, chef du pôle ressources,
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines,
Mme Laëtitia CAPARROS, assistante du service assemblées et contentieux,
M. Joël CASTEX, payeur départemental.

Absents excusés :

Mme Catherine FERRIER, Préfète du Tarn,
MM. Eric PUJOL,
Mmes Marie-Louise AT, Michèle VINCENT,
MED-LCL Nathalie LAGOUTTE, médecin-chef,
CNE Jean-Paul ESCANDE, président de l'Union départementale,
CNE Jacques SALVADOR.

Départs en cours de séance :

Mme Sylvie BIDAL-DIOGO, (après le vote du rapport 022 Affectation de résultats),
M. Eric GUILLAUMIN, (après le vote du rapport 024 Carmaux : délibération donnant pouvoir au président du SDIS de signer l'acte de vente).

Secrétaire : Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 13 pouvoirs : 0/ votants : 13.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 8 / présents : 5.

Date de la convocation : 1er mars 2021.

~~~~~  
**RAPPORT N°027/CA – 03/2021**

**OBJET : Appellation du centre d'incendie et de secours du Pays Mazamétain**

À la fin du mois de mars 2021, les sapeurs-pompiers de Mazamet quitteront les bâtiments du centre de secours historique mis à disposition par la commune de Mazamet au moment de la départementalisation, sis Enclos Barbey, pour rejoindre le centre de secours neuf construit par le SDIS, boulevard du Thoré à Aussillon.

Ce déplacement géographique du centre de secours vers une commune limitrophe de Mazamet pose toutefois la question de la dénomination de ce centre.

En accord avec les maires de Mazamet et d'Aussillon, il est envisagé de dénommer ce nouveau centre « Centre d'incendie et de secours du Pays Mazamétain » (appellation déjà utilisée localement par plusieurs structures associatives notamment).

Il est précisé que, si cette appellation sera bien affichée sur le panneau de la caserne, elle pourrait ne pas être nécessairement utilisée dans le fonctionnement courant du SDIS, en raison notamment des contraintes liées à la mise à jour des référentiels officiels et du paramétrage des divers logiciels.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- d'entériner la dénomination de ce nouveau centre de secours comme suit :  
« Centre d'incendie et de secours du Pays Mazamétain ».

Document signé électroniquement par  
le président du Conseil d'Administration,  
Michel BENOIT

**Délais et voies de recours :**

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

***Le Tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>***